

N°1 - MAI 2025

EDITO

Conscients qu'un aménagement cohérent implique une vision macroscopique des territoires, les élus du bassin cévenol ont su dès 2004, mettre de côté les débats partisans pour créer le Syndicat mixte du Pays des Cévennes.

La mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) visant à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, et prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, s'est alors imposée comme une priorité.

En 2013, le premier SCoT du Pays des Cévennes a vu le jour et a été adopté à l'unanimité des élus.

Parce que le monde change, la transition écologique est plus que jamais un enjeu d'avenir, il convient d'anticiper les conséquences des évolutions démographiques, énergétiques et économiques. Le Pays des Cévennes s'est lancé depuis octobre 2022 dans une démarche de révision de ce document qui permet ensuite aux communes de mettre en œuvre leur document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale).

Il s'agit ici d'un processus, long et réfléchi qui s'échelonne jusqu'à l'automne 2027, qui comprendra des phases d'études et de concertation avec les élus, les forces vives locales et l'ensemble de la population.

La publication que vous avez entre les mains se veut donc être un premier document d'information pour vous permettre de mieux comprendre cette démarche et de vous y associer.

Je vous invite donc à prendre connaissance des informations ci-dessous et à vous rapprocher des services administratifs du Pays des Cévennes pour répondre aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser sur ce dossier.

Bonne lecture à tous

Christophe Rivenq
Président du Pays des Cévennes
Président d'Alès Agglomération

Le SCoT, c'est quoi ?

- **Un document d'urbanisme de planification stratégique intercommunal** créé par la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU 2000).
- **Un projet politique** concerté au service des habitants et des acteurs du territoire.

Le SCoT, ça sert à quoi ?

- **Fixer pour 20 ans les orientations générales** de l'organisation du territoire et les objectifs liés à l'habitat, la mixité sociale, les déplacements, le développement économique, l'aménagement commercial, l'énergie et le climat...

Quels sont les objectifs du SCoT ?

- **Préserver, équilibrer et orienter l'évolution du territoire** dans une perspective de développement durable.

Le SCoT, son PÉRIMÈTRE

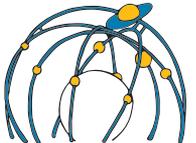
2 Intercommunalités
94 communes
155 000 habitants

LÉGENDE

-  COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ALÈS AGGLOMÉRATION
71 communes
-  CC DE CÈZE CÉVENNES
23 communes
-  COMMUNES SITUÉES DANS LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES
-  COMMUNES SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'UNESCO

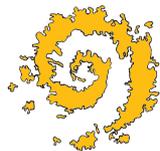


Le SCoT, CHIFFRES CLÉS

Label
Réserve
INTERNATIONALE
Ciel étoilé 



Nouveau PÉRIMÈTRE
1 246 km²
(21 % du Gard)



Parc National des Cévennes
37 communes



OCCUPATION DES SOLS
62 % de forêts et milieux naturels (env. 800 km²)
30 % de terres agricoles
8 % d'espaces urbanisés



Loi Montagne
39 communes soumises à la loi Montagne



PATRIMOINE
2 sites patrimoniaux remarquables : Tharoux et Vézénobres
7 communes en zonage de prescriptions archéologiques
61 monuments historiques classés (9) ou inscrits (52)



BIODIVERSITÉ
8 sites Natura 2000
2 arrêtés de Protection de Biotope



UNESCO
« **Causse et Cévennes** »
38 communes concernées

Les OBJECTIFS de La RÉVISION

du SCOT 2013-2030

La révision du SCoT a été engagée le 20 octobre 2022 par le Comité Syndical pour :

Développement urbain

- Mettre en conformité le SCoT avec les autres documents structurants (SRADDET, SDAGE, SAGE...)
- Définir un projet à horizon 2045
- Promouvoir un équilibre territorial cohérent
- Identifier les secteurs à enjeux et à mobiliser pour le développement
- Rééquilibrer et développer l'offre en logement
- Permettre le développement endogène et exogène des activités économiques
- Poursuivre la politique de réindustrialisation
- Renforcer la politique agricole
- Promouvoir les mobilités alternatives
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables

Environnement

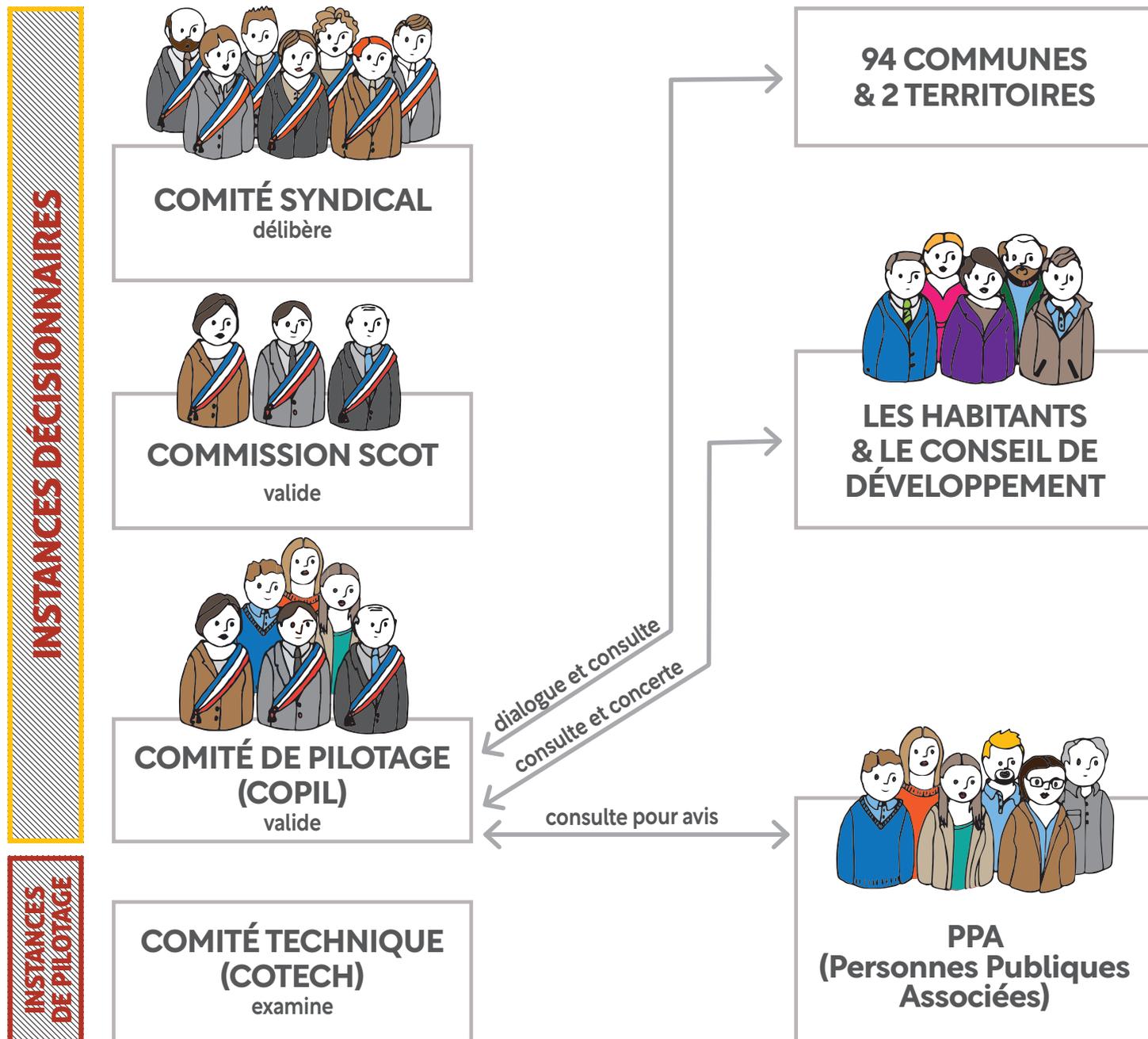
- Adapter le territoire au changement climatique
- Préserver la ressource en eau
- Maintenir la biodiversité et les équilibres naturels et paysagers
- Faire de la ressource forestière une opportunité
- Renforcer la prise en compte des problématiques liées aux risques naturels



Les 5 étapes de La Révision du SCoT



Qui élabore le SCoT ?



INFORMATIONS ET CONTACT

Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet | 30105 ALÈS cedex
payscevennes.fr | scot@payscevennes.fr | 04 66 56 43 05